

MINISTRE DES SPORTS, DE  
LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DU SPORT POUR TOUS

N° 0276 /MSJE/SG/DGS/DST



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

22 AVR 2022

Le Secrétaire Général

A

Tout Directeur régional

**Objet :** recensement des animateurs des activités  
physiques et sportives pour tous

Dans le cadre de la dynamisation de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi, envisage renforcer les capacités des animateurs pour une meilleure prise en charge des pratiquants.

Pour ce faire, une campagne de recensement des animateurs d'activités physiques et sportives (site public ou privé, salles de gym), est lancée pour faire l'état des lieux des animateurs au Burkina Faso.

Ainsi, je vous invite à prendre les dispositions utiles pour transmettre à la Direction du sport pour tous, au plus tard fin mai 2022, la liste et les dossiers des animateurs de tous les sites de pratique des activités physiques et sportives de votre région.

**Pj :** fiche individuelle à renseigner par les animateurs

**Ampliation :**

Cabinet/MSJE (ATCR)

BFA



Dr Soumaila BITIBALE



N° :.....

## FICHE D'ENQUETE

Cette fiche d'enquête est destinée aux animateurs des Activités Physiques et Sportives (APS) pour tous dans la perspective du renforcement de leur capacité.

### I. Identification

Genre : Homme  Femme   
Nom et Prénom(s) : .....  
Profession : .....  
Contact (mail et numéro WhatsApp) : .....

### II. Sites de pratique

1- Lieux d'animation : .....  
.....  
.....  
2- Les jours et les heures d'animation : lundi : ....., mardi : .....  
Mercredi : ....., jeudi : ....., vendredi : .....  
Samedi : ....., dimanche : .....  
3- Les cours dispensés (types d'activités):.....  
.....

### III. Formation

4- Formation dans le domaine : Oui  Non  (si Oui joindre une copie légalisée) ;  
5- Vos besoins en formation : .....  
.....  
.....

### IV. Suggestion (pour l'amélioration de la prise en charge des populations)

6- .....  
.....  
.....